

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE, LE 17 DÉCEMBRE 2020 À 19 H33.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale du budget
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot de la mairesse
4. Présentation et acceptation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021
5. Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1278-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal
6. Programme triennal d'immobilisations
7. Levée de la séance

Sont présents à cette visioconférence :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à cette séance, par voie de visioconférence, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Audrey Chevrette, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. Ouverture de la séance spéciale du budget

626-12-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la séance spéciale du budget soit ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

627-12-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

3. Mot de la mairesse

Bonsoir chers citoyennes et citoyens,

Ce n'est un secret pour personne, l'année 2020 aura été difficile. Mais chez nous, elle aura été productive malgré tout. Et nous pouvons maintenant envisager 2021 avec beaucoup d'espoir et plusieurs projets captivants pour la population prairiquoise.

2020 nous a permis de poursuivre la consolidation de nos acquis comme nous nous étions engagés à le faire au début de notre mandat. Les importantes rénovations au bâtiment des organismes auront été la pierre angulaire de cette approche pour 2020. Ce bâtiment, mis à la disposition des organismes et de la population, rejoint désormais les objectifs que nous nous étions fixés.

L'année 2021 en sera un d'espoir et de projets, orientée vers le développement économique et les engagements.

À cet effet, nous vous annonçons d'abord, aujourd'hui, la création d'un fonds dédié aux initiatives environnementales. Ce budget sera additionné aux sommes déjà versées dans les différents programmes écologiques en place depuis plusieurs années. Nous serons en mesure de préciser les montants et les modalités d'application dès les premières semaines du mois de janvier 2021.

Sur le plan du développement économique, nous interviendrons principalement sur trois volets.

D'abord, nous mettrons en place les éléments nécessaires pour assurer un développement résidentiel harmonieux, entre autres en accompagnant les différents promoteurs tout au long de l'évolution de leurs projets respectifs.

La demande pour des logements accessibles et variés est encore et toujours très forte. Nous sommes d'avis qu'il est primordial que tous et toutes puissent vivre et vieillir chez nous, dans notre belle communauté de Notre-Dame-des-Prairies. Il est difficile de quitter un lieu où l'on a vécu toute sa vie et de devoir s'expatrier en raison du manque de logements adaptés à notre nouvelle réalité. Ainsi, tout le monde, peu importe sa situation financière ou son âge, doit pouvoir profiter de ce que notre belle ville a à offrir ! Et le développement résidentiel ira aussi en ce sens.

Un deuxième volet vise la mise en place de notre nouveau plan d'urbanisme. Celui-ci viendra dynamiser nos artères commerciales et le cœur de la ville, d'abord par une reclassification des usages. Ce geste et d'autres, permettront d'augmenter la valeur fiscale de notre municipalité pour donner un peu d'oxygène afin d'assumer les dépenses et responsabilités toujours en croissance dans les années à venir.

Le troisième aspect concerne la poursuite du développement de notre parc industriel. À ce chapitre, nous accorderons prochainement des mandats à des professionnels pour le déploiement d'une nouvelle phase d'envergure. Celle-ci mettra à la disposition des industriels un terrain avec un potentiel de plus d'un million de pieds carrés. Sur ce plan, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies fait compétition à des villes d'importance, tant au Québec, au Canada qu'à l'étranger. Des discussions sérieuses ont été entamées avec des investisseurs locaux mais également avec des investisseurs étrangers pour au moins deux projets. Les discussions se

poursuivent.

La situation que nous avons connue en 2020 a certes ralenti l'élaboration de certains projets. Ils reprendront certainement en 2021. C'est pourquoi nous avons décidé, stratégiquement, de prendre de l'avance et d'investir dans l'accroissement de ce secteur. Nous serons alors prêts à répondre de façon rapide et efficace à toute requête que le conseil jugera profitable pour Notre-Dame-des-Prairies et sa population. Car dans une ville à la mesure des familles, le bien-être de la population l'emportera toujours.

L'expansion et l'évolution prendront donc une place considérable au cours de la prochaine année. Mais la consolidation de nos acquis restera au cœur de nos priorités tel que je l'ai mentionné au début de mon allocution. Nous avons ainsi déposé une demande d'aide financière au programme RÉCIM (programme Réfection et construction des infrastructures municipales) pour la rénovation et l'agrandissement du garage municipal, qui ne répond plus aux besoins grandissants de notre Ville. Nous sommes présentement en attente de la réponse du gouvernement.

Une seconde demande de subvention a été placée dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du Ministère de l'Éducation afin de procéder à la construction d'une patinoire réfrigérée et couverte. Cet équipement, qui nous est réclamé par la population, est d'autant plus justifié avec les conditions climatiques qui changent rapidement.

Ces deux dossiers contribueront à la relance économique souhaitée par le Gouvernement du Québec et répondront à nos besoins. Des réponses sont attendues très bientôt dans ces dossiers.

Comme vous pouvez le constater, élus et employés n'ont pas chômé en 2020 ! Nous sommes fiers de pouvoir dire que toute notre équipe a travaillé sans relâche au cours de la dernière année, malgré les nombreuses adaptations nécessaires. Et je profite de l'occasion pour les remercier chaleureusement.

Je laisserai le soin à M. Serge Landreville de vous présenter le budget 2021, qui s'inscrit dans la volonté de maintenir les services à un haut niveau tout en s'assurant que l'équité fiscale soit maintenue.

Je voudrais, en terminant, remercier le Gouvernement du Québec qui par ses programmes et ses contributions, nous aura permis de présenter un budget qui aidera nos citoyens et citoyennes à mieux traverser cette période difficile.

Je laisse la parole à M. Serge Landreville, responsable de la commission des finances.

Merci Mme Dauphin de me laisser annoncer les bonnes nouvelles!

Mesdames, Messieurs,

La préparation du budget annuel n'est jamais chose facile. Il s'agit d'un devoir extrêmement important, ayant des répercussions majeures et directes sur la population. Compte tenu de la situation actuelle, l'exercice financier 2021 a été particulièrement complexe à élaborer. Nous avons en effet souhaité offrir un peu d'oxygène aux Prairiquois et aux Prairiquoises, objectif que nous avons atteint !

Je dépose aujourd'hui un budget qui tient compte des attentes des citoyens et citoyennes, du maintien de la qualité des services et des éléments contenus dans le discours de Mme Dauphin.

Je suis d'abord heureux d'annoncer, pour 2021, le maintien des taxes au niveau de 2020 pour l'ensemble des catégories d'immeubles et pour toutes les compensations.

Notre budget annuel comprend aussi un programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023, programme qui rime avec constance et pérennité, notamment en ce qui a trait au programme de maintien et de renouvellement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie.

Il me fait donc plaisir de vous présenter les grandes lignes du budget 2021, qui démontre encore une fois la préoccupation du conseil municipal à mesurer le plus possible les dépenses d'opération pour proposer un budget à la mesure des familles.

En 2021, les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 11 934 000 \$ en excluant l'amortissement des immobilisations. Elles se répartissent comme suit :

Administration générale	2 165 900 \$
Sécurité publique	1 935 000 \$
Transport	2 298 500 \$
Hygiène du milieu	1 828 900 \$
Santé et bien-être	19 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	419 100 \$
Loisirs et culture	2 556 800 \$
Frais de financement	710 800 \$
TOTAL	11 934 000 \$

Voici maintenant les différents taux de taxation pour l'année 2021 qui, tel que je l'ai mentionné, sont maintenus au taux de 2020 :

Taxes foncières générales	
1 à 5 logements	0,599 \$
6 logements et plus	0,704 \$
Immeubles non résidentiels (commercial et industriel)	1,356 \$

Les taux de taxes pour l'administration des réseaux d'aqueduc et d'égout :

Aqueduc et égout	0,073 \$
Aqueduc seulement	0,062 \$

Les taux reliés au fonds spécial pour le maintien des infrastructures :

1 à 5 logements	0,070 \$
6 logements et plus	0,082 \$
Immeubles non résidentiels et industriels	0,158 \$

Les taux de compensation reliés aux services d'eau potable et d'égout :

Aqueduc résidentiel	135,00 \$
---------------------	-----------

Egout :	
Résidentiel	115,00 \$
Commercial et industriel	226,00 \$

La compensation reliée à la gestion des matières résiduelles :

Résidentiel 1 à 5 logements	140,00 \$
Commercial et industriel	140,00 \$
6 logements et plus	140,00 \$
Habitations multifamiliales de 20 logements et plus	75,00 \$
Chalets	120,00 \$

Tous les contribuables prairiquois verront donc leur compte de taxes afficher le même montant qu'en 2020, à moins qu'ils n'aient apporté des améliorations à leur propriété.

Par ailleurs, nous poursuivrons notre engagement à l'égard des familles en reconduisant tous les programmes de subventions. Que ce soit pour l'utilisation des couches lavables, le remplacement ou le retrait des appareils de chauffage au bois, l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie ou le remplacement des toilettes standards par des toilettes à faible débit, les familles Prairiquoises pourront encore se prévaloir des sommes allouées. Il s'agit de mesures environnementales qui rencontrent beaucoup de succès depuis leur implantation.

Le conseil municipal maintient toujours le prélèvement des taxes municipales en quatre versements. Cette procédure, instaurée en 2007, favorise l'équilibre budgétaire des familles en répartissant les paiements sur plusieurs mois.

En 2021, en plus de cette mesure facilitante, les membres du conseil municipal ont pensé aux propriétaires pouvant vivre une situation financière délicate en lien avec la pandémie. Ainsi, dans le but d'apporter un allègement, le conseil abolit la pénalité sur les retards de paiement pour l'année 2021 et réduit substantiellement le taux d'intérêt sur les arrérages de 2021.

En terminant, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation du budget 2021. Le travail d'équipe, la rectitude et la considération constante pour le contribuable nous ont encore une fois permis de réaliser avec succès ce processus budgétaire.

À l'approche de cette période des fêtes bien singulière, je vous souhaite des moments de bonheur et plus que jamais, mes vœux de santé pour la prochaine année.

4. Présentation et acceptation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021

628-12-2020

Monsieur Serge Landreville fait la présentation des prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, prévoyant des dépenses totalisant une somme de 11 934 000 \$ en excluant les amortissements des immobilisations et 15 102 000 \$ en les incluant.

5. Avis de motion – règlement numéro 1278-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal

629-12-2020

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1278-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal.

Dépôt et adoption projet – règlement numéro 1278-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal

630-12-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1278-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal.

6. Programme triennal d'immobilisations

631-12-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le programme triennal de dépenses en immobilisations pour les années 2021-2022-2023 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

7. Levée de la séance

632-12-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 47.

Me Audrey Chevrette
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse